

DOSSIER DE PRESSE JANV. 2026



# ENQUÊTE LOGEMENTS-TRANSPORTS DES ÉTUDIANT·E·S SAGES-FEMMES DES BARRIÈRES DÈS LES PREMIÈRES ANNÉES ?



# AVANT-PROPOS

**L'ANESF est l'unique association représentant les étudiant·e·s sages-femmes.**

Depuis 1987, elle fédère plus de **4000 étudiant·e·s sages-femmes** des **34 structures de formation de France**.

Accompagnée des 33 associations locales adhérentes et grâce à leur participation active aux projets ainsi qu'aux réflexions de la fédération, l'ANESF a pour but de **défendre et prendre position** sur les sujets relatifs à la formation, la profession de sage-femme mais aussi concernant la santé des femmes.

Les **frais de logements et de transports** étant souvent les premiers postes de dépenses des étudiant·e·s sages-femmes, et ce dès le début de leur cursus, l'ANESF a souhaité avoir des chiffres plus précis et actuels sur le sujet.

Nous avons souhaité nous focaliser sur le **premier cycle** et les territoires ultramarins car ce sont des périodes et des lieux où les phénomènes sont exacerbés.

***Kyra Braze, Vice-Présidente chargée des Affaires Sociales***

***Leïla Jamin, Porte-parole***

# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	02
LES CHIFFRES SUR DEUX ANS	04
INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES AU PREMIER CYCLE	05
FOCUS DROM-COM	07
LOGEMENT	09
STATUT D'ÉTUDIANT·E HOSPITALIER·E	11
RÉFORME DES BOURSES	12
BIEN-ÊTRE ET ATTRACTIVITÉ	13
CHIFFRES ANNEXES	14
CONCLUSION	15
MÉTHODOLOGIE	16
CONTACT	18



# LES CHIFFRES SUR DEUX ANS



**Chaque année, les étudiant·e·s sages-femmes sont contraint·e·s à réaliser des stages à distance de leur centre hospitalier de référence ou de leur lieu de formation.**

En moyenne, un·e étudiant·e doit se rendre en stage **plus de la moitié de son année universitaire sur un terrain de stage extérieur.**

**4984 km**

**3020 €**

parcourus en moyenne par les étudiant·e·s sages-femmes pour aller en stage durant le **premier cycle**.

dépensés au total du **premier cycle** pour se rendre en stage.

Ces données vont jusqu'à plus **11 360 km** au total pour certains établissements, **soit un coût de plus de 6 886 € sur 2 ans.**



# INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES AU PREMIER CYCLE (1)

## ↓ SITUATION DU DEUXIÈME CYCLE

Actuellement les étudiant·e·s du deuxième cycle peuvent accéder à une indemnisation fixée mensuellement à **130 € brut par mois**, si il·elle·s réalisent un stage situé à plus de 15 km de l'établissement de formation et de leur domicile.

La somme de 130 € **ne prend pas en compte les écarts kilométriques** entre les différents terrains de stages et l'établissement de rattachement de la structure de formation.

## ↓ SITUATION DU PREMIER CYCLE

À l'heure actuelle, les étudiant·e·s en premier cycle ne touchent **aucune indemnité de transport et aucune rémunération**.

**POURTANT**, les étudiant·e·s de 3ème année doivent réaliser le **même nombre d'heures de stages** et certains à distance de leur établissement de rattachement, au même titre que les étudiant·e·s en 4ème année.

**3<sup>E</sup> ANNÉE**

**22** semaines/an  
de stages, en moyenne

**4<sup>E</sup> ANNÉE**

**24** semaines/an  
de stages, en moyenne



# INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES AU PREMIER CYCLE (2)

## SITUATION EN TROISIÈME ANNÉE

En troisième année, c'est (en moyenne) :

- **3 444 km** pour se rendre en stage ;
- **2 087 €** dépensés ;
- soit **174 € dépensés par mois.**

## L'ANESF DEMANDE

L'ANESF demande l'**indemnisation kilométrique des étudiant·e·s sages-femmes dès le premier cycle.**



# FOCUS DROM-COM (1)

**Largement oublié·e·s**, les étudiant·e·s sages-femmes des territoires ultramarins sont confronté·e·s à des **difficultés considérables**. Les dépenses liées aux transports sont majeures et plongent de nombreux·ses étudiant·e·s dans la **précarité**, augmentant grandement les risques de **dépression et d'idées suicidaires**.

Actuellement, **35,7 %** des étudiant·e·s sages-femmes d'outre-mer dépensent **plus de 150 € par mois** pour se rendre sur les lieux de leur établissement de formation (cf. *Enquête outre-mer*, 2024, ANESF).



# FOCUS DROM-COM (2)

Année	3e	4e	5e
<b>Distance moyenne parcourue pour se rendre en stage (km/an)</b>	3731		
<b>Dépenses moyennes liées aux trajets pour se rendre en stage (€/mois)</b>	169	202	242

## L'ANESF DEMANDE

L'ANESF demande l'**indemnisation kilométrique à frais réels des étudiant·e·s sages-femmes dès le premier cycle**, ainsi qu'une **territorialisation des aides sociales** afin de **s'adapter aux besoins propres à chacun·e**.



# LOGEMENT (1)

**18 %** des lieux de stages proposent un **logement**.

**10 %** de ces logements sont **gratuits**.

Les logements proposés sont parfois **difficiles d'accès, insalubres et trop peu nombreux** pour le nombre d'étudiant·e·s en stage simultanément sur un même terrain de stage.

En conséquence, beaucoup d'étudiant·e·s prennent la voiture pour aller et revenir de leurs gardes.

Une garde de douze heures, de nuit, engendre plus de **risque d'endormissement au volant**, dû à la baisse de vigilance.

En effet, dix-sept heures de veille active équivalent à 0,5 g d'alcool dans le sang.

Le risque d'avoir un accident de la route est huit fois supérieur à la normale lorsqu'on est somnolent·e. D'ailleurs, sur l'autoroute,  $\frac{1}{3}$  des accidents mortels est associé à la somnolence (cf. Sécurité routière, Gouvernement).

## L'ANESF DEMANDE

L'ANESF demande :

- la **mise à disposition à titre gratuit d'une chambre de garde** pour les étudiant·e·s sages-femmes ;
- un **accès aux logements CROUS** pour les étudiant·e·s sages-femmes en stage pour des courtes durées, lorsque celui-ci est éloigné du domicile de l'étudiant·e ;
- la mise en place d'une **indemnité d'hébergement à hauteur de 150 €** pour tout stage situé à plus de 15 km du lieu de domicile.

# STATUT D'ÉTUDIANT·E HOSPITALIER·E

La rémunération actuelle de ce statut pour 36 heures/semaine lors des stages est de :

- **en quatrième année**, 3 277 € bruts versés sur 12 mois, soit **273,13 € bruts/mois** ;
- **en cinquième année**, 4 032,2 € bruts versés sur 10 mois, soit **403,4 € bruts/mois**.

Année	4e	5e
Rémunération brute (en €)	3277/an soit <b>273,13/mois</b>	4032,2/an soit <b>403,4/mois</b>

Ce montant correspond à une **rémunération horaire inférieure à 2,90 € bruts**. Cette somme est loin d'être suffisante pour permettre à un·e étudiant·e de vivre correctement et **ne correspond pas à la gratification minimale** reçue par un·e stagiaire de l'enseignement supérieur qui est actuellement de 4,50 €/h bruts (fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale).

## L'ANESF DEMANDE

L'ANESF demande une **rémunération des étudiant·e·s hospitalier·ère·s à hauteur de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale**, comme les autres stagiaires de l'enseignement supérieur.



# RÉFORME DES BOURSES

***Les aides sociales actuelles sont inadaptées à la réalité étudiante. La pauvreté augmente entraînant de plus en plus de sur-salariat des étudiant·e·s et ainsi l'échec académique.***



***29,2 % des étudiant·e·s sages-femmes déclarent avoir une activité rémunérée en période scolaire dont 35,70 % considèrent cette activité comme étant nécessaire (cf. Enquête Santé Mentale, 2023, ANESF).***

## L'ANESF DEMANDE

L'ANESF demande :

- une **universalisation des bourses** afin de les rendre accessibles pour tou·te·s ;
- une **défamilialisation des bourses** ne considérant pas les revenus du foyer familial mais celles de l'étudiant·e comme citoyen·ne à part entière ;
- une **extension du système de bourses** sur tous les mois de l'année en indexant les montants sur l'inflation ;
- une **territorialisation des aides sociales** afin de s'adapter aux besoins propres à chacun·e



# BIEN-ÊTRE ET ATTRACTIVITÉ

Des difficultés financières importantes ainsi qu'un nombre d'heures de travail dépassant 75 heures par semaine sont associées à plus de **troubles dépressifs majeurs**.

Les études de sages-femmes se voient être de plus en plus **précarisantes** pour les étudiant·e·s et **cela a un enjeu majeur sur l'attractivité de notre filière**.

Les dernières années ont été marquées par un nombre important de places vacantes :

- > 2022 : **20 %** ;
- > 2023 : **10 %** ;
- > 2024 : **4 %**.

La difficulté des études et/ou le rythme des études est un frein qui a fait **hésiter un·e étudiant·e sage-femme sur trois à s'engager dans ce cursus** (cf. *Enquête Attractivité*, 2023, ANESF).

# CHIFFRES ANNEXES

	2e année	3e année	<b>Total (premier cycle)</b>
<b>Distance moyenne parcourue pour se rendre en stage (km/an)</b>	1550	3444	<b>4994*</b>
<b>Dépenses moyennes liées aux trajets pour se rendre en stage (€/mois)</b>	78 soit 940 €/an	174 soit 2087 €/an	<b>3027**</b>
<b>Indemnités kilométriques (en €)</b>	0	0	<b>0</b>
<b>Revenus (en €)</b>	0	0	<b>0</b>

Les chiffres spécifiques par établissements de formation sont disponibles sur demande

\*km/2 ans

\*\* €/2 ans



# CONCLUSION

Ces chiffres montrent une **différence de traitement majeure**, et des **inégalités importantes** auxquelles font face les étudiant·e·s sages-femmes.

S'engager dans ce cursus se fait sans connaître ces frais, ce qui crée des **arrêts d'études** qui sont alarmants au vu du contexte de **pénurie de sage-femme** et des **places vacantes** des dernières années.

**Les études de sage-femme sont denses, difficiles et donc très peu attractives.** Elles sont précaires sur l'ensemble du cursus, et en particulier sur le premier cycle, où **aucune rémunération ni indemnités** ne permettent de compenser les dépenses de la formation pratique.

Il est **urgent** que les institutions politiques se saisissent de ce sujet, trop souvent laissé de côté, ce qui révèle le **manque de considération** des étudiant·e·s sages-femmes. Par ailleurs, **l'ajout d'une sixième année d'études et la révision de la formation ne peuvent se faire sans prendre en compte ce constat.**



# MÉTHODOLOGIE (1)

## 1. MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES TRANS-PORTS ET DES FRAIS KILOMÉTRIQUES

### 1.1. France hexagonale

Ont été analysées 3392 lignes de stages pour les établissements de formation situés en métropole, basée sur les modalités de contrôle des connaissances et compétences, pour l'année 2025-2026. Les kilomètres parcourus pour se rendre en stage hors région et en cabinet libéral n'ont pas été pris en compte dans les calculs. Il a été décidé de se référer à trois allers-retours entre le lieu de formation et le lieu de stage, ce qui équivaut à trois gardes par semaine soit 36 heures par semaine. Beaucoup d'établissements demandent aux étudiant·e·s de réaliser 35 heures par semaine. Les quelques heures supplémentaires compensent les stages journaliers, durant lesquels il y peut y avoir plus de 5 allers/retours par semaine.

Il a été pris comme référence de départ le lieu de formation. Pour chaque lieu de stage ont été calculés les kilomètres parcourus pour s'y rendre en multipliant le nombre de kilomètres séparant le lieu de formation du lieu de stage par 6 puis par le nombre de semaines de stage réalisées sur ce lieu.

A été ensuite additionné le nombre de kilomètres réalisés pour chaque lieu de stage afin d'obtenir un nombre de kilomètres parcourus sur une année pour un·e étudiant·e. Ces calculs ont été effectués pour chaque étudiant·e·s afin de faire une moyenne par promotion.

Il a été considéré qu'un·e étudiant·e sage-femme utilise sa voiture pour chaque déplacement. Afin de calculer les frais kilométriques en voiture, il a été décidé de multiplier chaque moyenne du nombre de kilomètres parcourus par promotion par 0,606 si inférieur à 5000 km ou par 0,606 (+ 1,33) si supérieur à 5000 km. La base choisie était les barèmes du gouvernement (disponible sur le site du service public) pour une voiture entre 4 et 5 CV parcourant en moyenne 4000 km par an. Un kilomètre parcouru en voiture coûte 0,606€ (essence, assurance, entretien,...).

### 1.2. Départements et collectivités d'outre-mers (DROM-COM)

Ont été analysés 96 lignes de stages pour les établissements de formation de la Martinique et de La Réunion. La méthode de calcul des kilomètres parcourus et des frais engendrés est la même que pour les établissements de formation en France hexagonale.



# MÉTHODOLOGIE (2)

Pour les stages en PMI, nous avons décidé de nous référer à 5 allers-retours par semaine pour être au plus représentatif·ve·s des problématiques rencontrées dans ces départements.

## 1.2.1. Martinique (Fort-de-France)

Pour les lieux de stage se trouvant en Guyane, la distance entre le lieu de formation et l'aéroport de Fort-de-France est comptabilisée en aller-retour, soit multiplié par deux. La distance entre l'aéroport de Fort-de-France et l'aéroport de Cayenne est également prise en compte en aller-retour, soit par deux. La distance entre l'aéroport de Cayenne et le lieu de stage est calculée sur la base de trois gardes par semaine, soit 3 allers-retours par semaine, multipliés par le nombre de semaines. La méthode de calcul est la même pour la Guadeloupe mais a été prise en compte la gare maritime de Fort-de-France et de Cayenne à la place des aéroports.

En ce qui concerne les frais kilométriques, les frais kilométriques en voiture ont été additionnés avec les coûts d'un billet d'avion ou d'un ticket de ferry lorsque cela était nécessaire, ce qui a permis de calculer un coût moyen par promotion.

## 2. ANALYSE DES LOGEMENTS DISPONIBLES SUR LES TERRAINS DE STAGES

Suite aux données récoltées par les administrateur·rice·s de l'ANESF concernant la disponibilité des logements dans les différents terrains de stage, ont pu être analysés 662 lieux de stages. Sur ces 662 établissements, des données ont pu être obtenues sur seulement 462 établissements dont 380 qui ne proposent pas de logements contre 83 qui en proposent. Les administrateur·rice·s de l'ANESF ont donc indiqué pour ces logements s'ils étaient disponibles à titre gratuit et de noter la salubrité du logement sur échelle de 1 à 4 (4 étant le plus propre).

Grâce à ces données 70% de réponses ont pu être obtenus, ce qui permet d'être représentatif de la situation concernant la disponibilité des logements en stage sur le territoire national, métropole et territoire ultramarins compris.

---

### SITES UTILISÉS

- <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A14686>
- [directferries.fr](http://directferries.fr)
- [googlefly.fr](http://googlefly.fr)
- [fr.mappy.com](http://fr.mappy.com)

# CONTACT



**Leïla Jamin**

Porte-parole

**> 06 46 68 58 62 <**

**> [porteparole@anesf.com](mailto:porteparole@anesf.com) <**

